

FICHE REFLEXE

MODALITÉS DE PARTAGE



Mobile

Le mode de partage vous permet de choisir la visibilité que vous souhaitez donner à votre information.

Ce mode de partage peut être sélectionné pour : les documents, les notes enrichies, les mémos, les statuts de prise en charge.

3 modes de partage sont possibles:

Public



Information **visible par l'ensemble des professionnels et structures habilitées** au dossier **en fonction de leurs droits d'accès** (voir [LA MATRICE D'HABILITATION](#) pour plus d'informations sur les droits d'accès)



L'information sera aussi visible pour les professionnels ou structures **qui intégreront le cercle de soins à l'avenir, y compris ceux y accédant en mode "bris de glace" (accès temporaire au dossier)**

Privé



Information **visible pour vous et vos déléguants sur le dossier de coordination**
Exemple: si vous êtes connectés sous délégation de structure, l'information sera visible par l'ensemble des déléguants dossier de coordination de la structure

Partagé



Choisir avec qui partager l'information parmi les membres du cercle de soins du dossier



Liste des PS *



Puis **validez** 

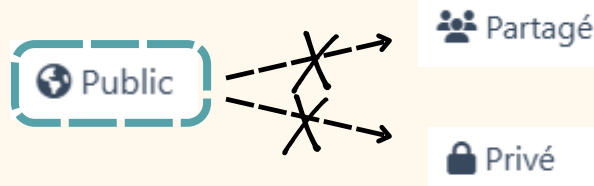
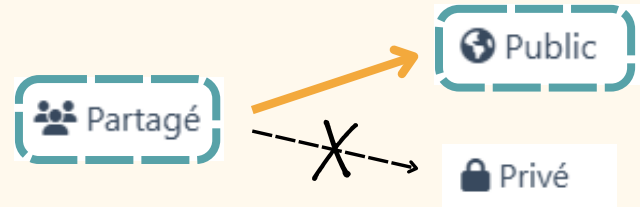
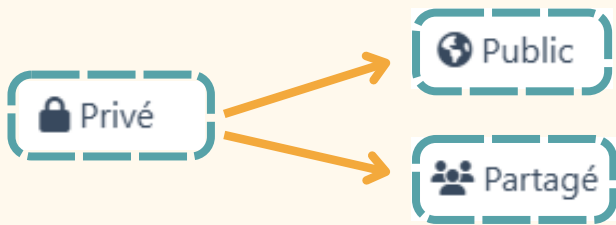
FICHE REFLEXE

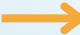
MODALITÉS DE PARTAGE

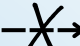


Mobile

i Le mode de partage peut être modifié dans certains cas:



Légende:  Modification possible

 Modification bloquée